

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1641

30 août 2006

SOMMAIRE

Aldringen Invest S.A., Luxembourg	78751	Manival S.A., Luxembourg	78731
Alexia Investissements S.A., Luxembourg	78725	Marie-Laure, S.à r.l., Ettelbruck	78768
Aroc S.A.H., Luxembourg	78752	Marrom, S.à r.l., Mersch	78724
Artbau S.A., Luxembourg	78733	Menes Finance S.A., Luxembourg	78768
Ascalon Holding S.A., Luxembourg	78735	Parker Hannifin (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	78752
Axiome Audit, S.à r.l., Luxembourg	78730	Parker Hannifin (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	78755
BCN Investment S.A., Luxembourg-Strassen	78722	Participations Commerciales S.A., Luxembourg	78729
BFW Calor Lux, S.à r.l., Echternach	78732	Pegmatite S.A., Luxembourg	78731
Blain, S.à r.l., Luxembourg	78763	Plantes Tropicales Services S.A., Esch-sur-Alzette	78756
Brasserie «Am Brill», S.à r.l., Schiffange	78726	Prisma Consulting, S.à r.l., Bertrange	78756
Bureau de Gérances René Kitzler, S.à r.l., Ber- trange	78755	Proburo S.A., Foetz	78726
Chauffage Eecherschmelz S.A., Luxembourg	78735	Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l., Luxem- bourg	78736
Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Luxembourg	78736	Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l., Luxem- bourg	78739
Chauffage Sauerwiss S.A., Luxembourg	78736	Sauk Center S.A., Luxembourg	78729
Cryologistic Participations, S.à r.l., Luxembourg	78735	Schenkenberg S.A., Luxembourg	78723
Déierefrups, S.à r.l., Mersch	78755	Seward S.A., Luxembourg	78734
Domulux S.A., Hesperange	78723	SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l., Luxem- bourg	78722
Domulux S.A., Hesperange	78723	Société Coopérative de Chauffage Urbain, Duda- lange	78736
Effeta S.A., Luxembourg	78730	Sörensen-Finance S.A., Luxembourg	78731
Era GDL, S.à r.l., Luxembourg	78768	Tadorne S.A., Luxembourg	78731
Era ImmoPartners, S.à r.l., Luxembourg	78756	Tag Heuer International S.A., Luxembourg	78725
Gamax Fund of Funds Management AG, Luxem- bourg	78724	TCL Holdings S.A., Luxembourg	78734
Geca Holding, S.à r.l., Luxembourg	78725	TCL, S.à r.l., Luxembourg	78735
Generali Investments Sicav, Luxembourg	78744	Tradimus, S.à r.l., Luxembourg	78756
Generali Investments Sicav, Luxembourg	78746	Tradimus, S.à r.l., Luxembourg	78763
I.A.L. S.A., Luxembourg	78726	(La) Veggia Finance S.A., Luxembourg	78724
Immo-Garpe Holding S.A., Luxembourg	78730	Walferdange S.A., Luxembourg	78729
Infoteq Europe S.A., Luxembourg	78736	Webstar Financial S.A., Luxembourg	78724
Julius Baer Multiopportunities, Sicav, Luxembourg	78726	Wide Bridge S.A., Luxembourg	78746
Kingsway Investment S.A., Luxembourg	78756	ZIT Holding S.A., Luxembourg	78755
L&P Europe S.C.S., Luxembourg	78751		
L&P Europe S.C.S., Luxembourg	78751		
Leggett & Platt Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	78751		
Logan Slone, S.à r.l., Luxembourg	78739		

SOF-VII EUROPEAN SUB-HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.220.

Le bilan pour la période du 15 septembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(065124.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BCN INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 88.282.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der BANK COMPANIE NORD AG, einer Gesellschaft nach deutschem Recht mit Sitz in D-24103 Kiel, Sell Speicher, Wall 55,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 23. Mai 2006 in Kiel, Deutschland.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft BCN INVESTMENT S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 88.282, gemäß notarieller Urkunde am 17. Juli 2002 gegründet und die Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 16. August 2002, in der Ausgabe Nr. 1213 veröffentlicht wurde;
- dass das Kapital der Gesellschaft einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) beträgt und in eintausendzweihundertundfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert pro Aktie eingeteilt ist;
- dass sein Vollmachtgeber Eigentümer aller eintausendzweihundertundfünfzig (1.250) Gesellschaftsanteile wurde und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;
- dass die Bilanz zum 31. Dezember 2005, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2005 bis zum 31. Dezember 2005 gebilligt wurde;
- dass die Bilanz zum 17. Mai 2006, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2006 bis zum 17. Mai 2006 gebilligt wurde;
- dass die BANK COMPANIE NORD AG zum Liquidator der Gesellschaft ernannt wurde und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;
- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber dem Vollmachtgeber, beglichen wurden.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter über, der erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen zukünftigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute bei der Gesellschaft DZ BANK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Hoffmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2006.

P. Bettingen.

(064367.3/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

DOMULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5258 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 76.916.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 30 avril 2006 à 11 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, rue Op Hals, L-3376 Leudelange.

- Madame Corinne Chantereau, comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant au 36, rue Op Hals, L-3376 Leudelange.

- Monsieur Marc Frederick, employé privé, né le 4 octobre 1955 à Luxembourg, demeurant à Elwengerwee 25, L-5495 Wintrange.

Est réélue Commissaire aux Comptes Mme Anita Muller, employée privée, née le 17 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant à Elwengerwee 25, L-5495 Wintrange.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Marc Frederick, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2011.

3- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064651.3/642/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

DOMULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5258 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 76.916.

Réunion du Conseil d'administration du 30 avril 2006

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Marc Frederick aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064651.4/642/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SCHENKENBERG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 36.508.200,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.346.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société du 4 mai 2006

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 4 mai 2006 que Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été nommé administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064693.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

WEBSTAR FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour WEBSTAR FINANCIAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(064650.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MARROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 48, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 83.862.

Par la présente, Mme Hollerich Lucie Juliette donne sa démission comme gérante unique de la société MARROM, S.à r.l., et ce avec effet immédiat.

Beaufort, le 4 juillet 2006.

L. Hollerich.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02067. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064678.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LA VEGGIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.180.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 3 mai 2006 que Monsieur Alberto Malatesta, demeurant au 20, Via le Fassi Guido, Carpi (Modena), Italie, a été nommé administrateur ainsi que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire Monsieur Carlo Filippi. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Il résulte de ladite assemblée que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Alberto Malatesta, administrateur et président du conseil d'administration, demeurant au 20, Via le Fassi Guido, Carpi (Modena), Italie;

- M. Luciano Giacomini, administrateur, demeurant au 13, Bvd Princesse Charlotte, MC-98000 Montecarlo; et

- M. Mauro Giacomini, administrateur, demeurant au 43, Via Toscanini, I-Sassuolo (MO).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064721.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(064741.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GECA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 251.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.067.*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 31 mai 2006*

L'Associé Unique accepte la démission de Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

L'Associé Unique élit en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée Christel Girardeaux, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064733.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALEXIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064740.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 52.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 12 juin 2006 que:

1. Sont réélus administrateurs M. Philippe Pascal, M. Patrick Houël et M. Bernard Rolley pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

2. Est réélu commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, Luxembourg pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064810.3/6312/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 107.692.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour *JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES*
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(064742.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**PROBURO S.A., Société Anonyme,
(anc. SUN ROC S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 83.345.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour *PROBURO S.A.*

F.O.R.I.G. SC

Signature

(064744.3/1039/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BRASSERIE «AM BRILL», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3801 Schifflange, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 80.802.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour *BRASSERIE «AM BRILL», S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(064745.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

I.A.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 117.396.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875, ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de I.A.L. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
 - b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
 - c) Mademoiselle Elvedina Krusko, secrétaire comptable, née à Tesanj (Bosnie), le 5 mars 1982, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme LDF AUDIT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro 1022412.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2006, vol. 536, fol. 93, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler.

Junglinster, le 4 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(064959.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SAUK CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064748.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WALFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.601.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064752.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08730, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064756.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

78730

IMMO-GARPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.882.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064754.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AXIOME AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(064757.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.157.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 13 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gérard Deprez, ingénieur-technicien, demeurant 40, Ringlaan à B-8680 Loekelare;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064774.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SÖRENSEN-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 48.468.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064758.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PEGMATITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.350.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064762.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MANIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064773.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TADORNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.886.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roberto Seddio, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BAVIERA FINANCE S.A., avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TADORNE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.886, a été constituée suivant acte reçu le 18 avril 1997, publié au Mémorial C page 18841 de 1997.

II.- Que le capital social de la société anonyme TADORNE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 45.734,-, représenté par 300 actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société TADORNE S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Seddio, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(065306.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BFW CALOR LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

H. R. Luxemburg B 117.379.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Fräulein Katharina Van Hoffs, Geschäftsführerin, geboren in Karlsruhe (Deutschland), am 6. Juli 1967, wohnhaft in D-47166 Duisburg, Ranenbergstrasse, 71.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung BFW CALOR LUX, S.à r.l. an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Echternach.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist das Ablesen und Erstellen von Heiz und Nebenkosten.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von Fräulein Katharina Van Hoffs, Geschäftsführerin, geboren in Karlsruhe (Deutschland) am 6. Juli 1967, wohnhaft in D-47166 Duisburg, Ranenbergstrasse, 71, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

1) Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Fräulein Katharina Van Hoffs, ernannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Van Hoffs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 91, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. Juli 2006.

T. Metzler.

(064694.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ARTBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 31.927.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société IDEA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, ici représentée par:

- Monsieur Ryszard Henryk Zieleniewski, administrateur de sociétés, demeurant à L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.

- Monsieur Konrad Szukalski, administrateur de sociétés, demeurant au 3/4, rue Za Lakami, PL-02798 Varsovie, ici représenté par Maître Josette Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ARTBAU S.A., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.927, a été constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1989.

II.- Que le capital social de la société anonyme ARTBAU S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69.

III.- Que la société IDEA HOLDING S.A. déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARTBAU S.A.

IV.- Que la société IDEA HOLDING S.A. est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la société IDEA HOLDING S.A., en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 153S, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(065311.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SEWARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 105.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064776.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.125.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(064816.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ASCALON HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 55.240.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Alain Lam;
- Monsieur Louis Hurst;

Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- Est élu commissaire pour la même période, Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064796.3/6312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.450.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(064819.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.053.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

TCL HOLDINGS S.A.

Représenté par P. Cassells

Gérant

(064822.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CHAUFFAGE EECHERSCHMELZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 87.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

M. Marchand.

(064826.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOCIETE COOPERATIVE DE CHAUFFAGE URBAIN, Société Coopérative.

Siège social: L-3590 Dudelange, Hôtel de Ville, Place de d'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 18.298.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

M. Marchand.

(064829.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CHAUFFAGE NUDELSFABRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 61.252.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

M. Marchand.

(064833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CHAUFFAGE SAUERWISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 51.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

M. Marchand.

(064836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INFOTEQ EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.193.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INFOTEQ EUROPE S.A.

Signature

(064843.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 480,050.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 109.812.

In the year two thousand and six, on the second day of the month of June.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, a limited liability company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands and registered under number 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

hereby represented by Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 1st June 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of four hundred eighty thousand fifty Euro (EUR 480,050.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 109.812, incorporated following a deed of the undersigned notary on 20 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des So-

ciétés et Associations, number 1401, of 16 December 2005, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 903, of 9 May 2006 (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of seventeen thousand seven hundred Euro (EUR 17,700.-) so as to raise it from its current amount of four hundred eighty thousand fifty Euro (EUR 480,050.-), to an amount of four hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 497,750.-), and to issue seven hundred eight (708) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

2. To accept the subscription of the seven hundred eight (708) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of one hundred fifty-nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 159,350.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase;

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 2;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of seventeen thousand seven hundred Euro (EUR 17,700.-) so as to raise it from its current amount of four hundred eighty thousand fifty Euro (EUR 480,050.-), to an amount of four hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 497,750.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue seven hundred eight (708) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Mrs Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, by virtue of a proxy granted on 1st June 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, for the seven hundred eight (708) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new class E shares as well as of share premium in an aggregate amount of one hundred fifty-nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 159,350.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred seventy-seven thousand fifty Euro (EUR 177,050.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven hundred eight (708) new class E shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith have the following wording:

«**Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at four hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 497,750.-) divided into fifteen thousand seven hundred fifty-eight (15,758) class A shares, one thousand one hundred sixty-four (1,164) class B shares, five hundred sixty-five (565) class C shares, one thousand four hundred fifteen (1,415) class D shares, seven hundred fifty-eight (758) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

représentée aux fins des présentes par Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2006.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de quatre cent quatre-vingt mille cinquante euros (EUR 480.050,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812, constituée suivant acte du notaire soussigné en date 20 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1401 du 16 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 9 mai 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille sept cents euros (EUR 17.700,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt mille cinquante euros (EUR 480.050,-), à un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 497.750,-) et émission de sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes;

2. Acceptation de la souscription des sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par l'associé existant de la Société, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales de catégorie E ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante (EUR 159.350,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à AXA PROPERTY TRUST LIMITED en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 2.;

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille sept cents euros (EUR 17.700,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt mille cinquante euros (EUR 480.050,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 497.750,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Bernardine Vos, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, les sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces nouvelles parts sociales de catégorie E ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 159.350,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cent soixante-dix-sept mille cinquante euros (EUR 177.050,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de catégorie E à AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 497.750,-), divisé en quinze mille sept cent cinquante-huit (15.758) parts sociales de catégorie A, mille cent soixante-quatre (1.164) parts sociales de catégorie B, cinq cent soixante-cinq (565) parts sociales de catégorie C, mille quatre cent quinze (1.415) parts sociales de catégorie D, sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I et cinquante (50) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 71, case 4. – Reçu 1.770,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

G. Lecuit.

(065721.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 109.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

G. Lecuit.

(065722.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

LOGAN SLONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 117.457.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola, under the number 400547,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 21st, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LOGAN SLONE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands), on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: LOGAN SLONE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur

des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 17, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

G. Lecuit.

(066251.3/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**GENERALI INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. GENERALI ASSET MANAGERS SICAV).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.432.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of May.

Before Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GENERALI ASSET MANAGERS SICAV (hereinafter the «Company»), with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg section B number 86.432, incorporated pursuant to a deed of M^e Baden on 14 March 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 543 of 8 April 2002, amended by a deed of 6 February 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 326 of 23 March 2004.

The Meeting was opened at 2.00 p.m. with Mrs Maria José Torrecilla, employee, professionally residing at Luxembourg in the chair.

The chairwoman appointed as secretary Mrs Christelle Vaudémont, employee, professionally residing at Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Antoinette Farese, employee, professionally residing at Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

(i) Decision to change the name of the Company from GENERALI ASSET MANAGERS SICAV to GENERALI INVESTMENTS SICAV;

(ii) Decision to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company accordingly which will henceforth read as follows:

«There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares («Shares») in the future, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of GENERALI INVESTMENTS SICAV (hereinafter the «Company»);

(iii) Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- This Meeting was convened by registered mail dated 11 May 2006 sent to the registered shareholders.

IV.- It appears from the attendance list that out of forty-one million eight hundred sixty-six thousand twenty-six (41,866,026) shares in circulation, eight million seven hundred and five thousand seventy-four (8,705,074) shares are duly present or represented at the present Meeting.

A first Meeting with the same agenda, held on 25 April 2006 before the undersigned notary, was not validly constituted and was accordingly not authorized to deliberate on the items of the prenamed agenda, failing the required quorum.

In compliance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present Meeting may therefore validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

The Chairwoman of the Meeting commented the proposed changes and the shareholders approved the following resolutions by more than two-third majority vote, as detailed in the attendance list:

First resolution

The Meeting unanimously decides to change the name of the Company from GENERALI ASSET MANAGERS SICAV to GENERALI INVESTMENTS SICAV.

Second resolution

The Meeting unanimously decides to amend the Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly which will henceforth read as follows:

«There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares («Shares») in the future, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of GENERALI INVESTMENTS SICAV (hereinafter the «Company»).

There being no further business before the meeting,
the same was closed at 2.30. p.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known by the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GENERALI ASSET MANAGERS SICAV (la «Société»), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 86.432, constituée suivant acte reçu par Maître Baden, en date du 14 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543, du 8 avril 2002, modifié par un acte du 6 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 du 23 mars 2004.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures et est présidée par Madame Maria José Torrecilla, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle Vaudémont, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette Farese, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(i) Décision de changer le nom de la Société de GENERALI ASSET MANAGERS SICAV en GENERALI INVESTMENTS SICAV.

(ii) Décision de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées («Actions»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de GENERALI INVESTMENTS SICAV (ci-après la «Société»).

(iii) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 11 mai 2006.

IV.- Il résulte de la liste de présence que sur quarante et un millions huit cent soixante-six mille vingt-six (41.866.026) actions en circulation, huit millions sept cent cinq mille soixante-quatorze (8.705.074) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 25 avril 2006, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Président de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes à plus de deux tiers des voix, comme le montre la liste de présence:

Première résolution

L'assemblée décide par vote unanime de changer le nom de la Société de GENERALI ASSET MANAGERS SICAV en GENERALI INVESTMENTS SICAV.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par vote unanime de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées («Actions»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de GENERALI INVESTMENTS SICAV (ci-après la «Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.J. Torrecilla, Ch. Vaudémont, A. Farese, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006, vol. 903, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(066259.3/239/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**GENERALI INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. GENERALI ASSET MANAGERS SICAV).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(066264.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

WIDE BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 117.459.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- MERCATONE UNO SERVICES, S.r.l., having its registered office at Imola (BO) Italy, Fiscal Code IT 026020671202,

2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

both here represented by Mr Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, with professional address in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of two proxies established on June 12, 2006 respectively on June 20, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be WIDE BRIDGE S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company may purchase, sell and hold shares in real estate investment funds, financial instruments, other securities, trademarks, patents and immovable goods, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors. If the general meeting decides to create two categories of directors (category A and category B), the company will be bound in all matters by the joint signature of one Category A director and one Category B director.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on 2nd Tuesday of May at 9.30 o'clock in Luxembourg, in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2006.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- MERCATONE UNO SERVICES, S.r.l.	309 shares
2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	1 share
Total	310 shares

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2) The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

- 3) Are appointed as directors:

- a) DMC, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- b) EFFIGI, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- c) LOUV, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

- 4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- MERCATONE UNO SERVICES, S.r.l., ayant son siège à Imola (BO) Italie, Code Fiscal IT 02620671202,
- 2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, les deux ici représentées par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 12 juin 2006 respectivement le 20 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est WIDE BRIDGE S.A. Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra acheter, vendre et détenir des actions dans des fonds d'investissement immobiliers, instruments financiers, autres valeurs, marques, brevets et biens immobiliers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Si l'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 9:30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. MERCATONE UNO SERVICES, S.r.l.	309 actions
2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

3) Sont nommés administrateurs:

- a) DMC, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- b) EFFIGI, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- c) LOUV, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

4) Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2006, vol. 437, fol. 24, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2006.

H. Hellinckx.

(066292.3/242/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

LEGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 90.012.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.175.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064846.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

L&P EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.787.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064854.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

L&P EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.787.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ALDRINGEN INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.443.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALDRINGEN INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 août 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 17 novembre 1999, numéro 859 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 22 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Karine Laluc, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur John Weber, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, avec adresse professionnelle à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Laluc, B. Castelain, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2006, vol. 437, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(065729.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.411.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(064883.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PARKER HANNIFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 110.674.

In the year two thousand and six on the thirty-first of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware 19801 and registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 3514681, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 30, 2006.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of PARKER HANNIFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.674, incorporated by deed of M^e Robert Schuman, notary residing in Differdange, in replacement of the undersigned notary, dated August 30, 2005 published in the Mémorial C number 7 of January 12, 2006 (the «Company»).

The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary dated November 3, 2005, published in the Mémorial C number 451 of March 2, 2006.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 366,475.-) so as to raise it from its present amount of nine million two hundred and one thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 9,201,275.-) to nine million five hundred and sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 9,567,750.-) by the issue of fourteen thousand six hundred and fifty-nine (14,659) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, at a total subscription price of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-), this capital increase and the payment of share premium occurring by a contribution of the payable for an amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-) that PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, having its registered office in SE-501 78 Boras, Sweden, and registered with the Register of companies of Sweden under registration number 556620-8244, owes to PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC.

2. Subsequent amendment of article 7 of the Company's articles of association so as to reflect the above decision as follows:

«**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at nine million five hundred and sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 9,567,750.-) divided into three hundred and eighty-two thousand and seven hundred and ten (382,710) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 366,475.-) so as to raise it from its present amount of nine million two hundred and one thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 9,201,275.-) to nine million five hundred and sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 9,567,750.-) by the issue of fourteen thousand six hundred and fifty-nine (14,659) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, at a total subscription price of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-), this capital increase and the payment of share premium occurring by a contribution of the payable for an amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-) that PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, having its registered office in SE-501 78 Boras, Sweden, and registered with the Register of companies of Sweden under registration number 556620-8244, owes to PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC.

The fourteen thousand six hundred and fifty-nine (14,659) new parts have been subscribed and fully paid in by the sole shareholder at an aggregate contribution price of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-) out of which three hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 366,475.-) represent the par value of the fourteen thousand six hundred and fifty-nine (14,659) newly issued parts and twenty-one Euro (EUR 21.-) represent the share premium paid on the fourteen thousand six hundred and fifty-nine (14,659) newly issued parts, through transfer to the Company of the payable for an amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-) that PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, having its registered office in Sweden, SE-501 78 Boras and registered with the Register of companies of Sweden under registration number 556620-8244, owes to PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC.

Proof of the existence of the aggregate contribution value of three hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 366,496.-) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by delivery of a certificate issued by the management of PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB as of May 22, 2006.

Second resolution

The sole shareholder subsequently resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at nine million five hundred and sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 9,567,750.-) divided into three hundred and eighty-two thousand and seven hundred and ten (382,710) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with share premium are estimated at approximately EUR 5,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware 19801 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3514681, représentée par Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de PARKER HANNIFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.674, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C numéro 79 du 12 janvier 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 451 du 2 mars 2006.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 366.475,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions deux cent un mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 9.201.275,-) à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 9.567.750,-) par l'émission de quatorze mille six cent cinquante-neuf (14.659) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un prix d'émission total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission étant réalisés moyennant apport en nature à la Société de la créance détenue par PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC sur PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, avec siège social à SE-501 78 Boras, Suède et inscrite au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro d'immatriculation sociale 556620-8244, pour un montant total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-).

2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société aux fins de refléter la décision ci-dessus, comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 9.567.750,-) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent dix (382.710) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

II. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 366.475,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions deux cent un mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 9.201.275,-) à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 9.567.750,-) par l'émission de quatorze mille six cent cinquante-neuf (14.659) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un prix d'émission total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission étant réalisés moyennant apport en nature à la Société de la créance détenue par PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC sur PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, avec siège social à SE-501 78 Boras, Suède et inscrite au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro d'immatriculation sociale 556620-8244, pour un montant total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-).

Les quatorze mille six cent cinquante-neuf (14.659) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique à un prix d'émission total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-) duquel prix trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 366.475,-) représentent la valeur nominale des quatorze mille six cent cinquante-neuf (14.659) parts sociales nouvellement émises et vingt et un euros (EUR 21,-) représentent la prime d'émission payée sur les quatorze mille six cent cinquante-neuf (14.659) parts sociales nouvellement émises, moyennant transfert à la Société de la créance détenue par PARKER ITALY (PH ESPAÑA HOLDING) LLC sur PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB, avec siège social à SE-501 78 Boras, Suède et inscrite au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro d'immatriculation sociale 556620-8244, pour un montant total de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-).

La preuve de l'existence du montant total de l'apport de trois cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 366.496,-) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'un certificat du 22 mai 2006 de PARKER HANNIFIN FÖRVALTNINGS AB.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 9.567.750,-) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent dix (382.710) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital avec prime d'émission, sont évalués approximativement à 5.700,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, vol. 153S, fol. 78, case 10. – Reçu 3.664,96 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

P. Frieders.

(065835.3/212/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PARKER HANNIFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 110.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

P. Frieders.

(065836.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ZIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 78.283.

Le bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064886.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

DEIEREFRUPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 105.986.

Le bilan du 28 janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BUREAU DE GERANCES RENE KITZLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R. C. Luxembourg B 83.096.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064893.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

KINGSWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.386.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(064903.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PRISMA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R. C. Luxembourg B 101.674.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064938.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ERA ImmoPartners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 61.817.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064940.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PLANTES TROPICALES SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 106.368.

Le bilan du 1^{er} mars au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064942.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**TRADIMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 32,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.373.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TRADIMUS LIMITED, a private company incorporated on the 4th February 2005 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England, represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal (a copy of which initialled ne varietur shall be filed together with this deed) being the sole shareholder of CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger notary, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2005, in process to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member of the company holds all four hundred (400) preferred shares and all two hundred and fifty (250) ordinary shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Amendment the title of the corporation, to be changed into TRADIMUS, S.à r.l. and consequential amendment of article 2 to read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is TRADIMUS, S.à r.l.»

(B) Amendment of the issued share capital of the Company by the reclassification of the 400 (four hundred) Preferred Shares into four different classes of shares as follows: one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares, consequential amendment of article 8 to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares») and one hundred (100) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50 (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

(C) Amendment of the second sentence of article 9 to read as follows:

«Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.»

(D) Amendment of article 10 providing for the rights of the various Classes of Preferred Shares in case of a repurchase and cancellation of an entire class of shares, to read as follows:

«**Art. 10.**

10.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3. Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2006 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.1.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2007 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.1.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2008 Interim Accounts (the «Class C Period»); and

10.3.1.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2009 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.1.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4. In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5. In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the issue in the Class to be repurchased and cancelled.

10.6. Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.»

(E) Amendment of article 12 to be read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

(F) Amendment of article 13 by replacing the words «a mandatory» by the words «an agent».

(G) Deletion of article 14 and consequential renumbering of the following articles.

(H) Amendment of (old) article twenty (to be renumbered 19) by the addition of the following paragraphs:

«The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.»

(I) Addition of a new article 21 (and consequential renumbering of the article thereafter) «Definitions», to read as follows:

«Definitions

Art. 21.

Class A Interim 2006 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.
Class B Interim 2007 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.
Class C Interim 2008 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.
Class D Interim 2009 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period.
Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is decided to amend the title of the corporation, from CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l. into TRADIMUS, S.à r.l.
As a consequence of the foregoing resolution, article 2 of the Company's articles of incorporation is amended, so to read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is TRADIMUS, S.à r.l.»

Second resolution

It is decided to amend the issued share capital of the Company by the reclassification of the 400 (four hundred) Preferred shares into four different classes of shares as follows: one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares.

As a result of the preceding reclassification, article 8 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500), represented by two hundred and fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares») and one hundred (100) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50 (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

Third resolution

It is decided to amend the second sentence of article 9 so as provided for in the agenda.

Fourth resolution

It is decided to amend article 10 providing for the rights of the various Classes of Preferred Shares in case of a repurchase and cancellation of an entire class of shares, so as provided for in the agenda.

Fifth resolution

It is decided to amend article 12 so as provided for in the agenda.

Sixth resolution

It is decided to amend article 13 by replacing the words «a mandatory» by the words «an agent».

Seventh resolution

It is decided to delete article 14 and to renumber the following articles.

Eighth resolution

It is decided to amend (old) article twenty (to be renumbered 19) by adding the two paragraphs as provided for in the agenda.

Ninth resolution

It is decided to add a new article 21 «Definitions», to read as provided for in the agenda, and to renumber the article thereafter.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française:

De l'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

TRADIMUS LIMITED, une société à responsabilité limitée créée le 4 février 2005 sous la Loi des Sociétés de 1991 (Jersey), avec son siège social au 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Iles Anglo-Normandes, Angleterre, représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration sous seing privé elle délivrée (une copie de laquelle paraphée ne varietur sera enregistrée ensemble avec cet acte) étant le seul associé de CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, créée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 21 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante déclare et requiert le notaire d'acter que:

1. Le seul associé de la Société détient l'ensemble des quatre cents (400) parts sociales préférentielles et les deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires émises par la Société, de façon à ce que les décisions puissent être valablement prises sur tous les points de l'agenda.

2. Les points de l'agenda sur lesquels les résolutions ont à être passées sont les suivants:

(A) Modification de la dénomination de la société, à changer en TRADIMUS, S.à r.l. et modification afférente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est TRADIMUS, S.à r.l.»

(B) Modification du capital social émis de la Société par la reclassification des (400) quatre cents Parts Sociales Préférentielles en quatre différentes classes de parts sociales comme suit: cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, et modification de l'article 8 afin qu'il se lise de la façon suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

(C) Modification de la deuxième phrase de l'article 9 pour qu'elle se lise de la façon suivante:

«Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.»

(D) Modification de l'article 10 prévoyant les droits des différentes Classes de Parts Sociales Préférentielles en cas de rachat ou d'annulation de toute une classe de parts sociales pour qu'il se lise de la façon:

«**Art. 10.**

10.1. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2. Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3. Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts:

10.3.1.1 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2006 (la «Période Classe A»);

10.3.1.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2007 (la «Période Classe B»);

10.3.1.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2008 (la «Période Classe C»);

10.3.1.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2009 (la «Période Classe D»);

10.3.1.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4. Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5. En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominal par Part Social Préférentielle à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

10.6. Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.»

(E) Modification de l'article 12 de façon à ce qu'il se lise de la façon suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.»

(F) Modification de l'article 13 par le remplacement des mots «un mandataire» par les mots «un agent».

(G) Suppression de l'article 14 et renumérotation conséquente des articles suivants.

(H) Modification de (l'ancien) article vingt (qui sera renuméroté 19) par l'addition des paragraphes suivants:

«Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.»

(I) Addition d'un nouvel article 21 (et renumérotation conséquente de l'article suivant) «Définitions», qui se lira de façon suivante:

«Définitions

Art. 21.

Comptes Intérimaires	Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date de Comptable Intérimaire pertinente.
Comptes Intérimaires 2006 Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A.
Comptes Intérimaires 2007 Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B.
Comptes Intérimaires 2008 Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C.
Comptes Intérimaires 2009 Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D.
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.
Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant).
Période de Classe ou Période	Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe C et Période de Classe D.»

Les décisions prises par l'associé unique sont comme suit:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la société, de CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l. en TRADIMUS, S.à r.l. Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est TRADIMUS, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le capital social émis de la Société par la reclassification de 400 (quatre cents) Parts Préférentielles en quatre différentes classes d'actions de la façon qui suit: cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D.

Comme résultat de cette reclassification l'article 8 des statuts est modifié de façon suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier la deuxième phrase de l'article 9 tel que prévu dans l'agenda.

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 10 prévoyant les droits pour les différentes Classes de Parts Sociales Préférentielles en cas de rachat et d'annulation d'une classe entière de parts sociales, tel que prévu dans l'agenda.

Cinquième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 12 tel que prévu dans l'agenda.

Sixième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 13 par le remplacement des mots «un mandataire» par les mots «un agent».

Septième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 14 et de renuméroter les articles suivants.

Huitième résolution

Il est décidé de modifier (l'ancien) article vingt (à renuméroter 19) par l'ajout de deux paragraphes tel que prévu à l'agenda.

Neuvième résolution

Il est décidé d'ajouter un nouvel article 21 «Définitions», qui se lira comme prévu dans l'agenda et de renuméroter l'article suivant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 153S, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(066496.3/211/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**TRADIMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CIDRON INDUSTRIES, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.373.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

J. Elvinger.

(066497.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

BLAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 117.466.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola, under the number 400547, here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21st, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BLAIN, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands), on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The adress of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BLAIN, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique

initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 17, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

G. Lecuit.

(066560.3/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064944.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MENES FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 79.895.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064947.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MARIE-LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 29, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.988.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.
